

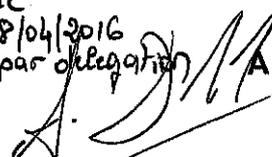
Direction de l'enfance et de la famille
Affaire suivie par : Mme CAROLINE MEUNIER
Tel : 02 41 81 41 07

N° : 2016.R-0350

AFFICHÉ LE

28 AVR. 2016

**DÉPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE**

Transmis au contrôle
de la légalité le 28/04/2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur
A Dréviellon  ARRÊTÉ

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL AU TITRE DE LA PÉRIODE 2016-2017 DES APPELS À PROJETS CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE MODIFICATIF N° 1

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.313-4

Vu L'arrêté n°2016.R-0252 du 31 mars 2016 fixant le calendrier prévisionnel au titre de la période 2016-2017 des appels à projets concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Président du département de Maine-et-Loire.

Considérant l'erreur matérielle relative à la mention de la période de dépôt des projets telle qu'elle figure dans l'arrêté n°2016.R-0252 du 31 mars 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 1^{er} de l'arrêté n°2016.R-0252 du 31 mars 2016 est modifié comme suit :

Le calendrier prévisionnel des appels à projets que le Département de Maine-et-Loire envisage de lancer au cours de la période 2016-2017 pour satisfaire aux besoins constatés sur le territoire départemental en matière d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dont l'autorisation relève du Président du Conseil départemental, est établi comme suit :

APPEL À PROJETS DANS LE SECTEUR DE L'ENFANCE-FAMILLE

Offre d'accueil en établissement dans le domaine de la protection de l'enfance relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental.

| | |
|-----------------------------|--|
| Nombre de places concernées | 581 places |
| Territoire concerné | Département de Maine-et-Loire |
| Population ciblée | Les jeunes de 0 à 21 ans confiés à l'ASE |
| Calendrier prévisionnel | <ul style="list-style-type: none">- Publication de l'avis d'appel à projet : second trimestre 2016 - Adoption du schéma enfance et famille, soutien à la parentalité par l'assemblée départementale : 18 avril 2016 - Date de dépôt des offres: juin 2016 à octobre 2016 - Décision du Président du Conseil départemental: premier semestre 2017. |

Article 2 :

Les dispositions des autres articles restent inchangées.

Article 3 :

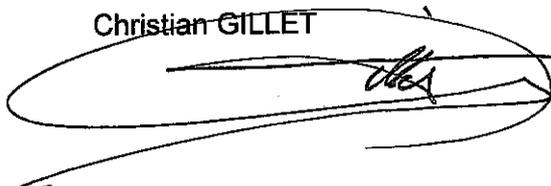
Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité, publié au recueil des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire et affiché.

Une publication sur le site internet du Département de Maine-et-Loire sera également effectuée sous la rubrique « appels à projets ».

Angers, le 28 AVR. 2016

Le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire

Christian GILLET



N° 2016.R-0350